

Compte Rendu Syndical du Comité d'Établissement de Pays de Loire du 15-12-2016

Extraits de la déclaration liminaire de SUD Solidaires :

« A la lecture des leviers budgétaires votés par les militants de FNME CGT, plus de 500 emplois sont menacés dans les activités sociales à partir de l'année 2016.

Afin d'éviter un conflit social, la direction de la CCAS fait aujourd'hui le pari de la « maturité sociale » du personnel, elle nous demande de contribuer docilement à « la sauvegarde de l'équilibre économique de la CCAS et des CMCAS ».

En clair, elle demande au personnel d'accepter sans broncher les réductions d'emplois, les externalisations, les transferts d'activité à la CIAT, le mal être au travail de trop nombreux salariés qui doivent faire toujours plus en étant de moins en moins nombreux, une dégradation de la qualité du travail, une dégradation de l'encadrement etc.

Pourtant, chacun peut constater que cette situation, qualifiée pudiquement d'exceptionnelle aujourd'hui, est en fait le lot des salariés des activités sociales depuis de nombreuses années.

On y perd nos emplois, on y perd nos savoir faire, on y perd notre santé

Aujourd'hui la politique de la CCAS, pour devenir le leader incontournable sur le marché français de l'économie sociale et solidaire coûte cher et c'est le personnel en premier lieu et les bénéficiaires qui vont payer la note d'un endettement de la CCAS plus qu'inquiétant. Certains documents circulent tant au CA de la CCAS qu'à la Direction générale envisagent même une possible cessation de paiement en milieu d'année 2016.

Au-delà du sentiment d'injustice, de colère, ces choix s'inscrivent dans une spirale de régression sociale. La seule différence avec les années précédentes c'est que toutes ces régressions, inscrites le budget 2016, sont aujourd'hui assumées publiquement par les militants nationaux de la CGT.

C'est la rationalité technique sans valeur professionnelle individuelle et collective et sans rationalité sociale. Donner moins de moyens au personnel c'est organiser sciemment une dégradation de la qualité du travail, c'est justifier par avance les externalisations.

Tout cela aura des conséquences lourdes pour la CCAS car le « mal travail » coûte cher. Tout cela aura des conséquences lourdes non seulement pour les salariés mais également pour leurs familles.

Rien n'est perdu d'avance

- Mettons toutes nos forces en commun pour nous organiser avec efficacité, pour imposer d'autres choix
- Refusons l'inacceptable et négocions ce qui peut l'être
- Soyons solidaires des collègues qui subissent l'injustice de ces projets

Pour limiter ces suppressions de poste et pour mettre en place ces propositions, plusieurs possibilités s'offrent à nous :

- La mobilisation qui sera toujours déterminante
- La négociation qui sera nécessaire, malgré notre colère, mais sur la base nos propositions

C'est le défi à relever mais pas aux conditions actuelles de la direction car ses projets ne sont pas justifiés.

Ces projets, sont portés par l'organisation syndicale majoritaire au conseil d'administration de la CCAS et les militants de la FNME CGT, c'est eux qui doivent en assumer les conséquences sociales.

Au nom du syndicat SUD, j'attire l'attention des IRP dans toutes leurs composantes mais surtout nous interpellons la direction et l'encadrement sur les risques de dégradation de la santé des salariés.

Nous ne ferons aucun cadeau, ni au mandatés du CA, ni à la direction nationale, ni à ses représentants locaux. Si vous ne respectez pas la dignité humaine et notamment la détresse que génèrent vos projets alors vous devrez faire face à la colère du personnel.

Avec les salariés, nous allons nous employer de toutes nos forces, à garantir une solution acceptable pour tous dans le respect des droits de chacun.

- ◆ Les salariés ne paieront pas vos choix, conséquences d'une gestion indigente.

La grève est un outil à notre disposition et nous l'activerons sans hésitation, si nous ne sommes pas entendus.

- ◆ Les salariés ont le droit d'être véritablement informé en toute connaissance de cause.

L'expertise est un autre outil à notre disposition et nous l'activerons sans hésitation si le CA et la direction ne reviennent pas sur les choix économiques qui sont les leurs et dont le personnel sera la première victime.

- ◆ Les salariés ont des droits qu'il va falloir respecter

Le tribunal et l'inspection du travail sont d'autres outils à notre disposition et nous les activerons sans hésitation si la direction ne respecte pas le Code du travail et les lois s'y afférents.

Le syndicat SUD, avec tous ses élus, mandatés, militants et adhérents assumera pleinement son rôle de défense de l'intérêt des salariés. »

Quelques points à l'ordre du jour

Validation des Procès Verbaux des précédentes réunions de CE

Pas de validation des 2 derniers CE, reportée à la prochaine séance.

Informations actualités CCAS

Suite à la Conférence téléphonique avec la Direction générale ce matin, le directeur de territoire Président du CE nous informe de quelque éléments.

- ◆ Amélioration de 10M€ sur un an octobre à octobre sur le financement
- ◆ Réunion avec les employeurs pour voir à effacer ou reporter les factures de salaires pour les MAD (26M€ 2015 et 4M€ 2016))
- ◆ vœux de la CCAS : le 29 janvier pour le territoire, ce moment devra être un point de situation sur l'activité 2015. Un temps d'échange avec les élus et le personnel sur la situation et le plan d'action et pour finir un moment festif peu coûteux.
- ◆ CCE du 7 janvier : les 2 Présidents présenteront les orientations stratégiques
- ◆ Réunion de l'encadrement (nationale ou par plaques) sur ces orientations.
- ◆ Décentralisation des budgets 4 et 5 au niveau de la maille territorial
- ◆ Le territoire devra rencontrer la DRAC pour ensuite rencontrer les partenaires pour traiter des questions culturelles et les aider à inclure un contenu sur lequel nous pouvons être moteur.
- ◆ Encadrement de CT, c'est une validation nationale qui les affectera suite aux propositions des territoires, si ces RP ont répondu à la relance nationale
- ◆ Transferts de gestion. Ouvertures au 1^{er} mai 2016 des 32 centres de tourisme saisonniers concernés. Pas d'ouverture en amont de cette date.

Information : montage et démontage CIAT

Présentation, pour information d'un compte rendu de réunion : il n'y aura pas de suite à ce dossier, celui-ci se traite au niveau national.

SUD Solidaires a demandé une copie du contrat signé ainsi que le respect de l'ensemble des dispositions de la loi CHERPION (prêt de main d'œuvre) sur ce dossier.

2 autres points à l'ordre du jour concernaient la présentation à titre d'information du bilan restauration loisirs ACM et CT été et du bilan de la formation 2015. Une présentation a été faite par les collègues des filières concernées et a amené un débat constructif afin que les prochains intervenants prennent en compte les demandes des élus du CE.

L'intervention des salariés est plus que jamais nécessaire et elle sera surtout décisive !

Dans la Constitution Française il existe l'article 35 « désobéissance civile » :

« Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. »

SUD Solidaires propose une adaptation pour les Activités Sociales :

« Quand une direction viole les droits des salariés l'insurrection est, pour les salariés et pour chaque portion des salariés (exécution, maîtrise, cadre), le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs. »

